

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq le seize décembre à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance 16 décembre 2025	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : 29	
Présents : 21	
Pouvoir : 2	<u>Excusés</u> : Catherine Letellier, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard
Votants : 23	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin,
	<u>Pouvoirs</u> : Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Précilla Carré
	Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025_12_02

ATTRIBUTION DE LA DSP POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT HEBDOMADAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1411-1 et suivants, et R 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public,

Vu Le Code de la commande publique, notamment les articles L1121-1 et suivants relatifs aux contrats de concession ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 20 mai 2025,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concession

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession transposant la directive européenne 2014/23/UE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2025 décidant de recourir au principe d'une convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du marché hebdomadaire d'approvisionnement.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020 procédant à l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis dans le cadre des délégations de service public,

Vu l'avis d'appel public à candidatures paru au BOAMP le 12 juin 2025 et au Ouest France le 16 juin 2025,

Vu le Procès-Verbal de la commission des délégations de service public portant sur les candidats admis à présenter une offre, et portant sur l'ouverture des offres, établi lors de sa réunion du 24 Juillet 2025,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 16 décembre 2025 sur les offres remises et sur les recommandations à l'attention de Monsieur le Maire

Vu le rapport de Monsieur le Maire motivant le choix de la société LES FILS DE MADAME GERAUD SAS, ci-annexé au projet de délibération,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du délégué et d'autoriser le Maire à signer le contrat avec le candidat retenu,

CONSIDERANT que la procédure de mise en concurrence a été réalisée conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

CONSIDERANT que l'offre présentée par la société LES FILS DE MADAME GERAUD SAS se conforme aux exigences du cahier des charges ;

CONSIDERANT que le 10 décembre 2025, chaque conseiller municipal a été destinataire des documents de la procédure (rapport de la commission, l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat), conformément à l'article L1411-5, et que le contrat présente les caractéristiques suivantes :

Début de l'exécution du contrat : 1er janvier 2026,

Durée : Dix (10) années à partir du premier jour du semestre suivant la date de remise des travaux des abords de la halle des herbages soit une échéance au 30 juin 2036,

Séances de marché :

Hebdomadaire le lundi matin,

Hebdomadaire le vendredi après-midi à partir du 15 mai 2026,

Occupation de la halle des herbages :

Dédiée à vente de produits alimentaires

A partir 15 mai 2026 pour un lancement en période estivale sur les deux marchés

Participation financière :

A hauteur de 200 000 € pour les aménagements des abords de la halle aux herbages afin d'agrandir l'emprise du marché au sud et modifier les conditions d'accès des marchands et des chalands.

Contrat incluant des engagements en matière de communication et d'animations

LE CONSEIL MUNICIPAL

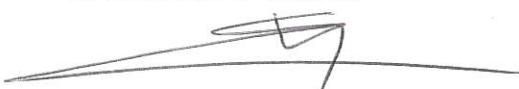
A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le choix de retenir comme délégué pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville, le candidat LES FILS DE MADAME GERAUD SAS, et d'approuver le contrat et ses annexes notamment le règlement et les grilles tarifaires qui en découlent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat * ainsi que tous documents s'y rapportant.

*Le projet de contrat et ses annexes envoyés dématérialisés par mail le 10 Décembre 2025 sont également à votre disposition auprès du secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, les documents de la procédure (article L1411-5).

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES